



Les **opportunités d'emploi**
pour le métier **d'aide-soignant**
en **Allemagne**, en **Belgique**
et au **Luxembourg**



Les activités EURES bénéficient du soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du programme EaSI

Les opportunités d'emploi pour le métier d'aide-soignant

Le métier d'aide-soignant est une profession réglementée dans les trois pays de la Grande Région (Allemagne, Belgique, Luxembourg). Cette brochure présente les caractéristiques du métier dans les différentes composantes (missions, conditions de travail, salaires, etc.) ainsi que les modalités de reconnaissance des diplômes, permettant la mobilité des jeunes diplômés, ou des professionnels plus expérimentés.

Sommaire :

Le métier d'aide-soignant en Allemagne	3
• Les missions de l'aide-soignant	3
• Lieu de travail	3
• Vous souhaitez travailler en tant qu'aide-soignant en Allemagne	3
• Connaissances linguistiques	5
• Attestation médicale	5
• Certificat de bonnes mœurs	5
• Salaires	5
• Conditions de travail	5
• Trouver un emploi	6
Le métier d'aide-soignant en Belgique	7
• Les missions de l'aide-soignant	7
• Lieu de travail	7
• Vous souhaitez travailler en tant qu'aide-soignant en Belgique	8
• Salaires	9
• Conditions de travail	9
• Trouver un emploi	10
Le métier d'aide-soignant au Luxembourg	11
• Les missions de l'aide-soignant	11
• Lieu de travail	12
• Vous souhaitez travailler en tant qu'aide-soignant au Luxembourg	12
• Connaissances linguistiques	14
• Salaires	14
• Conditions de travail	14
• Trouver un emploi	15



Le métier d'aide-soignant¹ en Allemagne (Gesundheits- und Krankenpflegehelfer)

Avec le vieillissement de la population, l'augmentation de l'espérance de vie, et le développement de la médecine ambulatoire, la demande en aides-soignants a connu une forte progression ces dernières années. Cette tendance devrait s'accroître à l'avenir. Selon les projections démographiques, en 2060, au minimum une personne sur trois aura 65 ans et plus en Allemagne. Des besoins tout particulièrement criants existent dans les structures pour personnes âgées.

◆ Les missions de l'aide-soignant

Le travail d'aide-soignant est un métier d'assistance. Il travaille en étroite collaboration avec les infirmiers et exécute les instructions en matière de soin et de traitement. Les tâches quotidiennes sont les suivantes :

- assistance du patient au quotidien (lever, toilette, habillage),
- hygiène (lits, instruments),
- prise de mesures (pouls, température, tension, respiration),
- dispense de soins simples,
- assistance pour des traitements ou des soins particuliers (soins du corps, pose de bandages),
- assistance pour des analyses,
- assistance pour l'organisation des soins.

◆ Lieu de travail

Les aides-soignants peuvent travailler dans les structures suivantes :

- Hôpitaux, cliniques, cliniques de rééducation,
- Maisons de retraite (Altenheime) et maisons de repos (Pflegeheime),
- Instituts d'aide aux handicapés (Einrichtungen der Behindertenhilfe),
- Cabinets médicaux, centres de soins de courte durée,
- Services ambulatoires.

◆ Vous souhaitez travailler en tant qu'aide-soignant en Allemagne

En Allemagne, la formation d'aide-soignant n'est pas uniformisée pour tout le pays. Elle est de la compétence de chaque Land et dure de 1 à 2 ans. La dénomination du métier est un peu différente selon les régions (Pflegehelfer, Krankenpflegehelfer, etc). Le niveau d'exigence requis pour exercer le métier peut donc différer selon le lieu où l'on souhaite exercer.

¹ Le genre masculin est utilisé par souci de simplification.

Le métier d'aide-soignant est réglementé, c'est-à-dire que vous devez détenir un diplôme spécifique dans votre pays d'origine pour y accéder. Une demande de reconnaissance de diplôme doit être effectuée en Allemagne. Elle vous permet d'avoir une « autorisation de port du titre professionnel » (« Erlaubnis zur Führung der Berufsbezeichnung »).

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

> Vous êtes ressortissant d'un pays européen

La demande d'autorisation de port du titre professionnel se fait dans le Land où vous envisagez d'exercer. Le portail d'information de la reconnaissance des diplômes www.anererkennung-in-deutschland.de indique pour chaque Land l'organisme compétent dans le domaine de la santé. C'est à lui que vous devez vous adresser pour vos démarches.

Pour la Sarre, il s'agit de :

Landesamt für Soziales, Abteilung C, Zentralstelle für Gesundheitsberufe

D-66115 Saarbrücken

Tél. : + 49 681 997843 04

<https://www.saarland.de/80681.htm>

Pièces à fournir pour la demande

(liste complète sur le site www.anererkennung-in-deutschland.de) :

- formulaire de demande complété ;
- diplôme, avec le détail des matières, le nombre d'heures théoriques et pratiques, certificats complémentaires ;
- attestation selon laquelle vous pouvez exercer votre profession dans le pays d'origine ;
- preuve d'expérience professionnelle.

La demande peut être effectuée par la poste ou électroniquement.

Une comparaison des qualifications est effectuée. Si des différences substantielles apparaissent, un **stage d'adaptation** ou une **épreuve d'aptitude** peuvent être demandés.

> Vous êtes ressortissant d'un pays tiers

Les professions paramédicales font partie des métiers en tension (« Positivliste »)². De ce fait, les ressortissants des pays tiers sont encouragés à trouver un emploi comme aides-soignants en Allemagne.

> La démarche de reconnaissance de diplôme peut se faire **depuis le pays d'origine** auprès des mêmes organismes que pour les ressortissants de l'Union européenne.

Si la reconnaissance de votre diplôme est totale, vous pouvez rechercher un emploi. Si vous avez obtenu une offre d'emploi ferme, vous pouvez effectuer une demande de visa auprès de l'ambassade d'Allemagne de votre pays. Lorsque vous arrivez en Allemagne, vous devez solliciter une autorisation de travail.

² La « Positivliste » (« liste positive » établie par la Bundesagentur für Arbeit) est une liste de métiers pour lesquels un manque de main-d'œuvre existe. Pour ces professions, l'immigration de personnel qualifié est encouragée.

Informations sur le portail d'information « Make It In Germany » pour l'Allemagne, <https://www.make-it-in-germany.com>

◆ Si la reconnaissance de votre diplôme est partielle :

Dans certaines conditions, vous pouvez obtenir un visa « reconnaissance de qualifications ». Il vous permet de vous installer en Allemagne, et d'acquérir les qualifications manquantes dans un délai de 18 mois maximum (formations, cours de langue, formation continue, etc). Pendant cette période vous pouvez travailler comme « Pflegehilfskraft » (aide-soignant) sans toutefois posséder le titre professionnel.

> La démarche de reconnaissance de diplôme peut se faire en tant que résident en Allemagne.

La motivation, le fait d'avoir des contacts avec d'éventuels employeurs entrent en compte. Informations sur le site « Make it in Germany » : <https://www.make-it-in-germany.com>

◆ Connaissances linguistiques

Il vous sera demandé de posséder un niveau de langue vous permettant d'exercer votre profession. Selon le Land, vous devrez acquérir le niveau B1 ou B2 du Cadre européen de référence pour les langues.

◆ Attestation médicale

Une attestation médicale d'un médecin allemand doit certifier que votre état physique et psychologique vous permet d'exercer votre métier.

◆ Certificat de bonnes mœurs

Selon les situations, vous devrez produire un certificat de bonne mœurs établi dans votre pays d'origine, ou auprès de la police allemande (voir site www.erkennung-in-deutschland.de).

◆ Salaires

Le salaire de l'aide-soignant varie selon qu'il s'agit du secteur privé ou public.

Dans le **secteur privé**, le salaire est négocié librement. Il peut se calquer sur le salaire de la fonction publique, mais il est souvent plus bas. Il est variable selon les régions (Est ou Ouest de l'Allemagne), et le lieu d'activité, à la campagne ou à la ville. Le salaire horaire minimum est de 11,05 € à l'Ouest et 10,55 € à l'Est (2019). Le salaire s'échelonne entre 1 800 et 2 600 € brut par mois.

Si le salaire suit la grille de la **fonction publique**, le métier d'aide-soignant correspond à l'échelon 5 ou 6. Le salaire de départ est de 2 300 € par mois et progresse proportionnellement au niveau de qualification et à l'ancienneté.

◆ Conditions de travail

- Horaires atypiques (travail posté, la nuit, le week-end).
- En Allemagne, le métier est occupé à 90 % par des femmes.

Trouver un **emploi**

> **Les candidatures spontanées**

Les hôpitaux (Sarre)

<https://www.deutsches-krankenhaus-verzeichnis.de/suche/Bundesland/Saarland.html>

Instituts d'aide aux personnes handicapées (Sarre)

https://www.saarland.de/dokumente/res_soziales/Behindertenverzeichnis_20110106_Internet.pdf

Liste des structures pour personnes âgées (Sarre)

<https://www.seniorenportal.de/pflegeheime-in-saarland>

Aide et soins à domicile pour personnes âgées (Sarre)

<https://www.seniorenportal.de/ambulante-pflegedienste-in-saarland>

> **Sites de recherche d'emploi**

Sites publics de recherche d'emploi

Agentur für Arbeit : www.arbeitsagentur.de

Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr

Emploi Store

Service Web et mobile de Pôle Emploi

www.emploi-store.fr

Portail EURES

www.eures.europa.eu

Sites privés de recherche d'emploi

Moovijob

Acteur du recrutement au Luxembourg et dans la Grande Région

www.moovijob.com

Plateformes de recherche d'emploi

www.jobpilot.de

www.indeed.de

www.jobrobot.de



Le métier d'aide-soignant en Belgique

Les besoins en termes de soins et d'aide devraient augmenter dans les prochaines années, en raison notamment du vieillissement des populations, et pourraient donc entraîner une augmentation des besoins en main-d'œuvre dans ce secteur. Les aides-soignants sont par ailleurs de plus en plus sollicités pour faire face à la pénurie des infirmiers. De nombreux postes sont à pourvoir, notamment en gériatrie.

◆ Les missions de l'aide-soignant

L'aide-soignant assiste l'infirmier et effectue, sous son contrôle, des actes en matière de soins, d'éducation et de logistique, dans le cadre des activités coordonnées par l'infirmier dans une équipe.

Les activités sont fixées par arrêté royal, notamment :

- soins d'hygiène,
- hydratation,
- aide à la prise de médicaments,
- surveillance de machines,
- application des mesures en vue de prévenir les infections.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, afin de pallier la pénurie d'infirmiers, les aides-soignants voient leur champ d'action élargi auprès des patients à domicile ou en centre de soins. Cinq actes supplémentaires sont autorisés sur les patients (dont l'administration des gouttes ophtalmiques, la mesure des paramètres comme la tension ou le taux de glycémie). Ces actes supplémentaires ne peuvent être effectués que par le personnel ayant suivi une formation supplémentaire de 150 heures.

◆ Lieu de travail

L'aide-soignant peut travailler en collectivité, dans des institutions publiques ou privées :

- hôpitaux généraux, hôpitaux psychiatriques, gériatriques ou palliatifs,
- centres de soins de jour ou de nuit, centres de court séjour, centres pour personnes handicapées, etc.
- maisons de repos, maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques,
- maisons médicales.

Ils peuvent également travailler **auprès du domicile des bénéficiaires** par l'intermédiaire des services d'aide à la vie journalière.

◆ Vous souhaitez travailler en tant qu'aide-soignant en Belgique

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

Le métier d'aide-soignant est un métier **réglementé en Belgique**. Vous devez donc posséder un diplôme vous permettant d'exercer dans le pays où il a été délivré.

> Vous êtes ressortissant d'un pays européen

Vous êtes titulaire d'un diplôme délivré par un État membre de l'Espace Économique Européen (UE + Islande + Norvège + Liechtenstein) ou la Suisse :

Si vous souhaitez travailler en Wallonie ou dans la Région de Bruxelles, vous devez introduire une demande de reconnaissance de qualifications professionnelles auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale de l'enseignement

Cellule professions des soins de santé

Rue Adolphe Lavallée, 1

B-1080 Bruxelles

Centre de contact : 02/6908920

agreementsante@cfwb.be

Vous trouverez sur le portail de l'enseignement www.enseignement.be (rubrique « Mobilité internationale ») les formulaires à compléter ainsi que la liste des justificatifs à envoyer pour la reconnaissance de votre diplôme.

Justificatifs à joindre (liste non exhaustive) :

- lettre de motivation,
- copie certifiée conforme du diplôme,
- programme officiel de formation (original, ou copie certifiée conforme) reprenant le détail des cours théoriques ainsi que le détail des stages réalisés, comprenant la répartition des heures pour chaque cours et stages ainsi que les lieux de stages.

Le dossier sera ensuite analysé par les autorités belges, qui pourront fournir une réponse dans les 4 mois.

L'enregistrement et la délivrance du visa

Vous devez faire ensuite une demande d'enregistrement auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le visa vous sera automatiquement envoyé.

> Vous êtes ressortissant d'un pays tiers

Les ressortissants des pays tiers qui souhaitent travailler en Wallonie ou dans la Région de Bruxelles doivent également s'adresser au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils doivent faire une demande d'équivalence de diplôme (et non une reconnaissance de qualification).

Lorsque vous avez obtenu la reconnaissance du diplôme, et que votre enregistrement est effectué, vous recevrez automatiquement un visa. Vous pourrez ensuite exercer en tant qu'aide-soignant.



◆ Salaires

Dans la fonction publique, les salaires se réfèrent à une échelle barémique (fixée à 1.35 depuis 2013) qui garantit une évolution proportionnelle des salaires en fonction des années d'ancienneté dans le métier.

Salaires avec allocation de résidence selon l'ancienneté	
0	2064,20 €
10 ans	2423,11 €
15 ans	2541,02 €
20 ans	2633,84 €

(Salaire brut mensuel)

Dans le secteur privé, les salaires des aides-soignants sont souvent moins élevés.

◆ Conditions de travail

- Respecter de façon rigoureuse les normes de sécurité,
- Travailler tôt, horaires atypiques,
- Résistance physique,
- Faire preuve d'empathie,
- Capacités de communication avec les patients,
- Capacités à travailler en équipe.

> **Les candidatures spontanées**

Liste des hôpitaux en Wallonie (hôpitaux généraux, établissements psychiatriques)

<http://sante.wallonie.be/?q=sante/soins-hospitaliers>

Annuaire sanitaire et social (hôpitaux, cliniques, soins de suite et de réadaptation, soins et aide à domicile, maisons de retraite, centres pour personnes handicapées)

<https://www.sanitaire-social.com/annuaire/centre-pour-handicapes/belgique>

> **Sites publics de recherche d'emploi**

www.leforem.be

www.actiris.be

Pôle Emploi : www.pole-emploi.fr

Emploi Store

Service Web et mobile de Pôle Emploi

www.emploi-store.fr

Portail EURES

www.eures.europa.eu

> **Sites privés de recherche d'emploi**

Moovijob

Acteur du recrutement au Luxembourg et dans la Grande Région

www.moovijob.com

Plateformes de recherche d'emploi :

www.monster.be

www.optioncarriere.be



Le métier d'aide-soignant³ au Luxembourg

Du fait du vieillissement de la population, de l'amélioration de la prise en charge des personnes et du maintien à domicile, les aides-soignants sont très demandés par les diverses structures de soins au Luxembourg.

Le Luxembourg se trouve dans l'impossibilité de former suffisamment d'infirmiers et d'aides-soignants pour occuper tous les postes disponibles dans le domaine des organismes prestataires d'aides et de soins, et recrute en partie ces professionnels dans les pays voisins. Selon les pronostics du STATEC, le poids relatif des 65 ans et plus ne cessera d'augmenter dans les trente ans à venir.

◆ Les missions de l'aide-soignant

L'aide-soignant s'occupe principalement des soins de base et de confort de personnes malades. Il assiste le malade dans les activités liées aux besoins fondamentaux et il accompagne le patient dans ses gestes quotidiens.

Certains actes peuvent être effectués de manière autonome, d'autres nécessitent l'assistance de professionnels de santé.

> Actes pouvant être effectués d'une manière autonome :

- Assistance aux malades liés aux besoins fondamentaux (alimentation, hydratation, élimination, hygiène et soins corporels, mobilité et locomotion),
- Entretien des appareils d'assistance et d'interventions médicales,
- Rapports écrits et oraux sur l'état du patient.

> Actes réalisés sur prescription médicale ou lors de l'assistance à d'autres professionnels de santé :

- alimentation par sonde en place après vérification de la bonne position par l'infirmier ;
- préparation et administration de gavages ;
- administration d'oxygène par sonde/masque bucco-nasal ;
- retrait de cathéter périphérique court.

Certains actes techniques peuvent être effectués dans une situation d'urgence.

> La profession d'aide-soignant comprend **un champ d'activité plus vaste** que dans d'autres pays, notamment la France.

³ Le genre masculin est utilisé par souci de simplification.

◆ Lieu de travail

L'aide-soignant travaille aussi bien dans les structures de soin que dans les soins à domicile :

- les hôpitaux et cliniques,
- les centres de réhabilitation (pour les personnes en situation de handicap),
- les logements encadrés agréés (pour seniors autonomes et valides),
- les centres intégrés pour personnes âgées (maisons pour personnes âgées),
- les services de soins et de maintien à domicile.

◆ Vous souhaitez travailler en tant qu'aide-soignant au Luxembourg

La profession d'aide-soignant est une profession réglementée au Grand-Duché de Luxembourg : l'exercice de la profession est soumis à la possession de qualifications déterminées dans chaque pays.

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS

> Vous êtes ressortissant d'un pays européen

Si votre diplôme a été délivré par un autre pays que le Luxembourg, vous devez tout d'abord obtenir **une reconnaissance de votre diplôme**.

Cette demande doit être faite par écrit auprès du :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de la reconnaissance des diplômes

18-20, montée de la Pétrusse (3^e étage)

L-2327 Luxembourg

Tél. : (+352) 247-85910

reconnaissance@men.lu

Les informations, formulaires et listes des pièces à fournir se trouvent sur le site administratif du Luxembourg : <https://guichet.public.lu> (rubrique « Citoyen », « Emploi »).

Les pièces à fournir sont notamment :

- copie du diplôme final, certifiée conforme à l'original par une autorité compétente ;
- information détaillée sur les études et l'expérience professionnelle par ordre chronologique ;
- copie d'un titre d'identité, certifiée conforme à l'original.

La demande de reconnaissance d'équivalence est soumise au paiement obligatoire d'une taxe (75 €).



> Mesures de compensation

En l'absence d'harmonisation des conditions minimales de formation pour l'accès à la profession (la durée de la formation suivie à l'étranger est substantiellement inférieure à la durée de la formation prévue au règlement grand-ducal de juillet 1999), le Luxembourg peut imposer les mesures suivantes :

- le candidat doit faire preuve d'une **expérience professionnelle** licite dans un **État membre de l'Union européenne ou un pays tiers**,
- le candidat doit de se soumettre à une **épreuve d'aptitude ou un stage d'adaptation**, au choix du requérant.

Épreuve d'aptitude

Le programme de l'épreuve d'aptitude porte sur la **législation luxembourgeoise** applicable à la profession de l'aide-soignant et sur les **matières ou activités** pour lesquelles il existe **une différence substantielle** entre la formation à l'étranger et celle dispensée au Luxembourg.

Stage d'adaptation

Le requérant ayant opté pour le stage d'adaptation soumet à l'approbation du ministère de l'Éducation Nationale un projet de stage comportant les indications suivantes : les objectifs, le lieu de stage, le nom du responsable de stage et, le cas échéant, le nom de l'employeur du responsable de stage.

> Le diplôme français (Diplôme Professionnel d'Aide-Soignant) jugé incomplet n'est pas reconnu en tant que tel. L'aide-soignant français doit effectuer un stage afin d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques requises pour exercer son métier au Luxembourg.

> Vous êtes ressortissant d'un pays tiers

Pour que ses qualifications professionnelles acquises hors de l'UE soient reconnues, l'intéressé doit justifier :

- d'un titre de formation délivré par un pays tiers et reconnu officiellement par un État membre de l'UE ;
- et d'une expérience professionnelle de 3 ans dans cet État membre.

Par ailleurs, il doit être détenteur de la carte de séjour au Luxembourg établie par **la Direction de l'immigration luxembourgeoise**.

Il doit faire les mêmes démarches que le ressortissant de l'UE pour faire reconnaître son diplôme.

L'autorisation d'exercice

Après avoir obtenu la reconnaissance de votre diplôme, vous pouvez envoyer votre demande d'autorisation d'exercer auprès du ministère de la Santé.

La délivrance de toute autorisation est soumise au paiement d'une taxe.

Ministère de la Santé

Service des Professions de Santé

L-2935 Luxembourg

professions.sante@ms.etat.lu



◆ Connaissances linguistiques

Tout professionnel de santé doit posséder les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de sa profession au Luxembourg.

Vous engagez votre responsabilité disciplinaire, civile et pénale si, par suite d'une insuffisance de ces connaissances, vous commettez une erreur dans l'exercice de vos fonctions.

Le niveau minimal exigé des connaissances linguistiques en français ou en allemand est le niveau B2 du CECR (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.)

La connaissance du luxembourgeois peut être demandée.

◆ Salaires

Grille de salaire suivant la Convention collective SAS
(Secteur d'Aide et de Soins et du secteur social)

Débutant	3 006,23 € brut/40 heures
Ancienneté de 10 ans	3 934,84 € brut/40 heures
Ancienneté de 20 ans	4 843,37 € brut/40 heures

◆ Conditions de travail

- Aisance du contact,
- Résistance au stress,
- Sens des responsabilités,
- Les situations éprouvantes, comme le contact avec les personnes gravement malades, sont fréquentes,
- Une disposition à travailler à des horaires irréguliers est indispensable.

> **Les candidatures spontanées**

Liste des hôpitaux et centres de rééducation au Luxembourg

<http://sante.public.lu/fr/politique-sante/systeme/organisation/hopitaux/2019-05-liste-hopitaux.pdf>

Centres intégrés pour personnes âgées (CIPA)

<https://annuaire.public.lu/index.php?idMin=2494>

Logements encadrés agréés

Les logements encadrés agréés permettent de disposer, outre le logement, de prestations d'assistance et/ou de soins.

http://www.luxsenior.lu/online/www/nav_content/15/174/FRE/index.html

Éditus, annuaire professionnel luxembourgeois en ligne

www.editus.lu

> **Soins à domicile**

Réseaux d'aide et de soins à domicile :

Help <https://www.help.lu/fr>

Croix-Rouge luxembourgeoise <http://www.croix-rouge.lu/soins-a-domiciles/>

Stiftung Hëllef Doheem www.shd.lu

Verbandskëscht [vbk.lu](http://www.vbk.lu)

Luxsenior <http://www.luxsenior.lu>

RÉseau SOcial au LUXembourg www.resolux.lu





> Sites de recherche d'emploi

Service public de l'emploi luxembourgeois

(sous condition d'être inscrit)

www.adem.public.lu/fr/jobboard

Pôle Emploi

www.pole-emploi.fr

Emploi Store

Service Web et mobile de Pôle Emploi

www.emploi-store.fr

Portail EURES

www.eures.europa.eu

> Sites privés de recherche d'emploi

Moovijob

Acteur du recrutement au Luxembourg et dans la Grande Région

www.moovijob.com

Plateformes de recherche d'emploi

<https://offres-demploi.monster.lu>

<https://www.indeed.lu>

<https://www.optioncarriere.lu>

www.jobfinder.lu

www.jobs.lu

www.jobsearch.lu

CONTRIBUTEURS



EURES est un réseau européen créé en 1993 par la Commission européenne avec l'objectif de favoriser la libre circulation et la mobilité dans l'espace économique européen.

<https://ec.europa.eu/eures>



Conduite du projet et rédaction
CRD EURES / FRONTALIERS Grand Est
WTC - Tour B

2, rue Augustin Fresnel
57070 Metz Technopôle

Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91

contact@frontaliers-grandest.eu



www.frontaliers-grandest.eu



Dépôt légal
ISBN : 978-2-900313-54-1
EAN : 9782900313541
Décembre 2019

Avec le soutien financier de la Région Grand Est et de la Commission européenne